



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE L'ARIÈGE**

55 Cours Gabriel FAURÉ  
BP 30086  
09 007 Foix Cédex  
PÔLE GESTION PUBLIQUE



FINANCES PUBLIQUES

Arrêté préfectoral portant ajustement de  
périmètre des services déconcentrés  
de la Direction Départementale  
des Finances Publiques de l'Ariège

La préfète de l'Ariège  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1617-1 ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**VU** le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'arrêté du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance du 26 octobre 2021 portant ajustement du périmètre des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**VU** le décret du Président de la république en date du 25 novembre 2020 nommant Madame Sylvie DANIELO-FEUCHER en qualité de préfète de l'Ariège ;

### **ARRÊTE :**

**Article 1er :** En complément des dispositions de l'arrêté du 26 octobre 2021, il est procédé, entre, d'une part, les trésoreries de Mirepoix, Le Fossat et le Mas d'Azil, et d'autre part, le service de gestion comptable de Pamiers, au transfert d'activité de la gestion comptable et financière des budgets indiqués en annexe I.

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des Finances Publiques de l'Ariège sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Fait à Foix, le 16 décembre 2021.  
Pour la préfète et par délégation,  
Le secrétaire général,

*Signé*

Stéphane DONNOT

Annexe à l'arrêté préfectoral

Comptable source	Collectivité ou établissement public	N° SIRET	Comptable cible
Trésorerie de Lavelanet	Syndicat intercommunal assainissement La Bastide sur l'Hers / le Peyrat	25090054500014	SGC de PAMIERS
Trésorerie Le Fossat	SMAHVL	25090047900016	SGC de PAMIERS
Trésorerie Le Fossat	ASA Irrigants de la Lèze	29090102400015	SGC de PAMIERS
Trésorerie Le Mas d'Azil	Syndicat mixte du bassin versant de l'Arize	20004989800014	SGC de PAMIERS
Trésorerie de Mirepoix	AFP de Dun Senesse	20002038600013	SGC de PAMIERS
Trésorerie de Mirepoix	AFP de Dun Tapia	20002556700013	SGC de PAMIERS
Trésorerie de Mirepoix	Syndicat du grand Hers	20007386400015	SGC de PAMIERS
Trésorerie de Mirepoix	AFAFAF de Dun extension Limbrassac	20009428200015	SGC de PAMIERS
Trésorerie de Mirepoix	Syndicat des eaux Besset/Coutens	25090058600034	SGC de PAMIERS
Trésorerie de Mirepoix	SIVE de Moulin-Neuf/Caudeval	25090151900018	SGC de PAMIERS
Trésorerie de Mirepoix	SIVE Belloc-Camon-St Quentin-Troye d'Ariège	25090157600026	SGC de PAMIERS